# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-9-68 830246

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 86-31-55 et 86-32-55)

PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 — 31 - BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 25 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 TOULOUSE

- Bulletin n° 96 de septembre 1968 - 1968 - 20

## - AVERTISSEMENTS -

### VIGNE

. Vers de la grappe - Eudemis :

Le troisième vol des papillons est en cours depuis quelque temps déjà dans les divers vignobles de la Circonscription. Son importance est jusqu'à présent très faible sauf dans la région de Ste-Cécile (Tarn). Dans les vignes de ce secteur notamment, et dans celles ayant subi des attaques sensibles lors de la deuxième génération de chenilles (en juillet) il y aurait intérêt à effectuer dès réception un traitement par poudrage en employant de préférence un produit de type curatif.

### ARBRES FRUITIERS

. Carpocapse (ver des pommes et des poires) et Tordeuse orientale sur fruits à pépins

L'activité de ces deux insectes se poursuit toujours. En raison des fortes pluies tombées au cours des derniers jours du mois d'août, il est nécessaire de renouveler la protection dès réception. Cependant, dans la Hte-Garonne, on peut reporter cette application de quelques jours, les dernières précipitations ayant été, de beaucoup, moins abondantes que dans les autres départements de la Circonscription.

Bien respecter la législation concernant les limites d'emploi des produits.

## - INFORMATIONS -

### VIGNE

. Pourriture grise des raisins (botrytis cinerea) :

Le temps humide persistant de cette fin d'été risque de provoquer un développement important de la pourriture grise sur les raisins. Dans les vignes particulièrement sensibles on pourraît effectuer une nouvelle application avec l'un des produits suivants : Dichlofluanide, Phaltane, T.M.T.D.

Autant que possible éviter de traiter à moins de trois semaines des vendanges.

P.../...2

## GRANDE CULTURE

- Traitement des semences de colza d'hiver :

Ce traitement permet d'éviter les attaques graves de fonte des semis et les premiers dégâts dus aux altises.

- Contre les fontes des semis :

Employer l'un des fongicides suivants : organo-mercurique, thirame, oxyquinoléate de cuivre, manèbe, dichlore, captane.

- Contre les altises :

Utiliser un produit à base de lindane dosant 75-80 % de matière active.

En pratique, le traitement se fait avec un produit mixte fongicide-insecticide, poudre commerciale s'utilisant à la dose de 40 grammes au Kg de semences après enrobage à l'huile.

Les semences peuvent être livrées traitées. S'assurer qu'elles le sont. Souvent, il s'agit uniquement du fongicide ; il est alors nécessaire d'ajouter le lindane.

BALMA, le 3 septembre 1968

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX